



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le **12 FEV. 2020**

ID : 033-213301435-20200113-2020_10-DE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 06/01/2020

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 13/01/2020

Délibération n° 2020 - 10

Lundi 13 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le treize du mois de janvier à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le six janvier deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Sylvie AMAN procuration à Cyril CHERIGNY

Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Josiane DESTOUESSE procuration à Anna SANTONJA

Absent(s) excusé(s) : Sylvie AMAN – Sandra BERTHOLON FOUGERE – Josiane DESTOUESSE

Le secrétariat a été assuré par : Denis RICHARD

**DELIBERATION PORTANT LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX A
PROCEDURE ADAPTEE DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU
BÂTIMENT DU PORT ET ANNEXES**

Vu le projet de restructuration du Bâtiment du port et des annexes,

Vu le plan de financement de l'opération,

Vu l'estimatif de la Maîtrise d'œuvre en phase de conception et le descriptif par lot,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La commune a fait le choix de lancer le projet de restructuration du Bâtiment du Port et des annexes. Après avoir fait le choix du Maître d'œuvre, les travaux du projet sont envisagés au 2^{ème} semestre de l'année 2020. Afin de pouvoir réaliser les différents travaux, la commune doit lancer un marché à procédure adaptée de travaux composé de plusieurs lots.

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le **12 FEV. 2020**

ID : 033-213301435-20200113-2020_10-DE

L'estimatif des travaux et le descriptif lot par lot :

BUDGET PRÉVISIONNEL au stade de l'AVP				
Commune de CUBZAC les PONTS				
Restructuration du Bâtiment du port et des annexes				
LOTS	RESTAURANT	TIERS LIEU	TOTAL	
01 - DÉMOLITION/DÉSAMIANTAGE	32 000,00 €	120,00 €	32 160,00 €	
02 - GROS ŒUVRE	164 850,00 €	51 260,00 €	226 576,00 €	
03 - ENDUITS/RAVALEMENTS	88 275,00 €	32 775,00 €	132 060,00 €	
04 - CHARPENTE BOIS	21 160,00 €	8 100,00 €	36 260,00 €	
05 - FERRURERIE	8 400,00 €	7 800,00 €	17 200,00 €	
06 - COUVERTURE/ZINGUERIE	23 780,00 €	11 220,00 €	33 000,00 €	
07 - CLAPONS ISOTHERMES (CUISINE)	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €	
08 - MENUISERIES EXTERIEURES FERMETURES	34 800,00 €	17 000,00 €	61 800,00 €	
09 - MENUISERIES INTERIEURES	6 350,00 €	12 810,00 €	18 260,00 €	
10 - PLATRERIE/BOULONNAGE	12 280,00 €	14 036,00 €	27 286,00 €	
11 - CVC/PLOMBERIE/SANITAIRE	68 000,00 €	21 900,00 €	87 000,00 €	
12 - ELECTRICITE	28 000,00 €	24 000,00 €	62 000,00 €	
14 - REVETEMENTS DURS	36 275,00 €	11 680,00 €	46 835,00 €	
15 - ZOLS SOUPLES	840,00 €	8 600,00 €	9 440,00 €	
16 - PEINTURE	8 000,00 €	8 283,00 €	16 283,00 €	
17 - PLAFONDS SUSPENDUS	14 800,00 €	14 480,00 €	29 280,00 €	
18 - VOIRIERES/RESEAUX DIVERS	2 000,00 €	4 400,00 €	6 400,00 €	
TOTAL ESTIMATION H.T. au stade de l'AVP:			821 273,00 €	
coût T.T.C.			885 633,80 €	
Ce budget prévisionnel est établi, alors que les diagnostics et études préalables suivantes n'ont pas été réalisés:				
ETUDES DE SOLS ET DES STRUCTURES EXISTANTES				
DIAGNOSTIC AMIANTE, PLOMB et TERMITES				
RELEVÉ DE GÉOMÈTRE DES TERRAINS PÉRIPHÉRIQUES				
Suite aux premiers avis du bureau de contrôle en date du 26/01/20, il sera indispensable de demander des dérogations à la commission de sécurité vis à vis des largeurs de l'escalier existant et des baies en façades existantes et impossibles à modifier (budget et respect des façades - avis des ABF)				
	RESTAURANT	TIERS LIEU	TOTAL HT	TOTAL TTC
PRESTATIONS HORS MISSION INITIALE: Terrasses / Équipements Cuisine et Bar				
Création de terrasses et accès PMR en façade Sud	48 000,00 €	30 000,00 €	78 000,00 €	93 600,00 €
Équipements cuisine	50 000,00 €		50 000,00 €	60 000,00 €
Équipements bar	10 000,00 €		10 000,00 €	12 000,00 €
	108 000,00 €	30 000,00 €	138 000,00 €	165 600,00 €
BUDGET estimatif TRAVAUX complet au stade de l'AVP	959 278,00 € HT		1 151 133,80 €	TTC

Le plan de financement prévisionnel :

RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES		
Coût total : 959 278,00€ HT		
Préfecture de la Gironde D.E.T.R. 2020	35,00%	335 747,30€
Subvention d'investissement Conseil Départemental	10,00%	95 927,80€
Région Nouvelle-Aquitaine	15,00%	143 891,70€
Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA	6,50%	62 141,00€
Complément Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA	11,50%	110 094,00€
Autofinancement communal	22,00%	211 476,20€
Total	100,00%	959 278,00€

Les critères de jugement des offres étant les suivants :

Critère		Pondération	Notation
N°	Désignation		
1	Valeur Technique	40%	Notation sur 40
2	Prix	60%	Notation sur 60

Au regard de ce qui précède, le Maire propose au Conseil municipal de lancer un marché à procédure adaptée de travaux afin de pouvoir lancer la consultation.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de restructuration du bâtiment du port et des annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée concernant le programme de restructuration du Bâtiment du port et des annexes dans la limite de 10,00% du coût total du projet,
- **DIT** que l'ensemble des crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget primitif 2020.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le 

ID : 033-213301435-20200113-2020_10-DE